

LA SECTION SPORTIVE, C'EST ENFIN DES PROJETS...

Sportif :

Se préparer à continuer la discipline vers de la haute compétition à travers le suivi scolaire rigoureux, les entraînements supplémentaires et l'organisation personnelle que cela implique. De plus, la Section est un moteur pour l'UNSS grâce à la participation des élèves au cross, aux compétitions scolaires et à leur investissement en tant que jeune officiel. **La licence UNSS est obligatoire.**

Personnel :

Les élèves de Section, de par les confrontations qu'ils auront avec les autres lors des entraînements ou des compétitions sont sans aucun doute plus à même de connaître leurs capacités, leurs faiblesses et leurs limites et devront apprendre à les dépasser.

Citoyen :

L'appartenance à la Section implique également un comportement irréprochable au sein du collège et lors des entraînements. Par ailleurs, les élèves de la section, leurs parents, les professeurs d'EPS et les deux chefs d'établissement signent une chartre de bon comportement.

TESTS DE PRÉSÉLECTION
Mercredi 21 mai 2014
de 14h00 à 16h00

au Gymnase Gardet
8, avenue de la Libération
63800 COURNON D'Auvergne



À la suite de ces tests, les dossiers des élèves présélectionnés seront présentés lors de la commission d'admission des collèges puis ensuite à l'Inspection Académique qui validera ou non les entrées à la Section Sportive Basket-Ball.

Les dossiers de demande d'affectation en Section Sportive Scolaire sont à retirer auprès du chef d'établissement de votre enfant (**pour tout le monde**) ainsi que les demandes de dérogation (si besoin par rapport à la carte scolaire) et à ramener au chef d'établissement **avant le vendredi 18 avril 2014.**

Celui-ci transmettra le dossier au collège concerné.



Collège « La Ribeyre »
19, boulevard Pasteur
04.73.84.44.24



Collège « Marc Bloch »
20, avenue de la Libération
04.73.84.20.50



LA SECTION SPORTIVE DU BASKET-BALL COURNON D'Auvergne C'EST :

- 6 années d'existence
- 24 élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}
- Une collaboration en réseau entre :
 - Le Basket-Ball Cournon d'Auvergne
 - Le collège « Marc Bloch »
 - Le collège « La Ribeyre »
 - La Mairie de Cournon d'Auvergne
- 2 entraînements intégrés dans l'emploi du temps du collégien de la 5^{ème} à la 3^{ème} (1 seul entraînement pour la 6^{ème})



L'ENCADREMENT

- Mme Coline HÉROS et M Emmanuel VIGOUROUX, professeurs d'EPS, responsables pédagogiques.
En charge du suivi scolaire et de la communication entre les collèges et le club.
- Melle Marie-Anne DOCHER, salariée au BBKA - 06.79.46.05.67
Brevetée Fédérale 1^{er} degré.
En charge des entraînements, du suivi médical et du travail administratif.
- M. Nicolas CARDÈS, salarié au BBKA - 06.78.99.73.53
Breveté Fédéral 1^{er} degré.
En charge des entraînements et de la logistique.

LE SUIVI DE L'ÉLÈVE

Scolaire :

La responsable pédagogique a des retours réguliers sur les notes et le comportement des élèves de la part de leurs professeurs.

Sur avis de l'équipe pédagogique, et uniquement de celle-ci, un élève qui aura besoin de plus de temps pour travailler n'ira pas à l'entraînement de la section mais en étude.

Un des trois encadrant est présent lors de chaque conseil de classe et une appréciation des entraîneurs de basket est notée sur le bulletin de notes trimestriel.

Sportif :

Chaque élève recevra, en même temps que son bulletin de notes trimestriel, un bilan sportif détaillé sur le travail effectué au cours de la période et sa progression.

Médical :

Une visite médicale auprès d'un médecin du sport agréé par la FFBB est effectuée au Centre Médico-Social Clermont Sud à Cournon d'Auvergne chaque début d'année scolaire, les prises de RDV et les frais sont assurés par les parents.

Les nouveaux entrants sont obligés de passer des tests cardiaques complémentaires lors de cette visite financés par le BBKA.

Les sanctions :

En cas de problèmes de comportement, l'élève peut se voir infliger des sanctions (suppression d'entraînements) à plus ou moins long terme selon la gravité, allant même jusqu'à l'exclusion de la Section



L'appartenance à la Section Sportive du Basket-Ball Cournon d'Auvergne n'implique pas d'être licencié dans le club. Les joueurs peuvent tout à fait faire partie de cette Section et continuer à jouer dans le club de leur choix !!